



AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 2026-759 CONCERNANT L'IMPOSITION D'UN PERMIS DE SÉJOUR ET D'UNE COMPENSATION POUR LES ROULOTTES

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, QUE:

Le conseil municipal a présenté, lors de la séance ordinaire tenue le 2 février 2026, le règlement numéro 2026-759 concernant l'imposition d'un permis de séjour et d'une compensation pour les roulottes.

Le but de ce règlement est de modifier le tarif pour l'imposition d'un permis de séjour et d'une compensation pour les roulottes à compter de l'année 2026.

Le règlement peut être consulté au bureau municipal situé au : 6, rue Mailloux à La Minerve, durant les heures d'ouverture.

Donné à La Minerve, ce 4 février 2026.

A handwritten signature in blue ink, reading "Lucie Bourque", written over a horizontal line.

Lucie Bourque
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe

Certificat de publication

Je soussignée, Lucie Bourque, directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe de la Municipalité de La Minerve, certifie sous mon serment d'office, avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des endroits désignés par le conseil, le 4 février 2026, entre 10 h et 12 h.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 4 février 2026.

A handwritten signature in blue ink, reading "Lucie Bourque", written over a horizontal line.

Lucie Bourque,
Directrice générale adjointe et greffière-trésorière adjointe